

# NETTOYAGE - CP 121

## PRIMES ET INDEMNITES DU 01.01.2022

(INDEXATION AU 1.1.2021 DE + 2.76%)

Primes et indemnités		
Travail de nuit entre 22 heures et 6 heures (art. 3 cct 25.10.19)		2,5550
Travail de nuit entre 22 heures et 6 heures pour les travailleurs de cat. 8 (art. 14 d) cct 25.10.19)		3,1045
Dimanche et jour férié		100%
Samedi		25%
Insalubrité (pas pour les catégories 8 et pas à cumuler avec la prime de port de masque)		0,5350
Prime intempéries chauffeur déchets cat. 3.D		0,1055
Si un chauffeur 3D occupe la fonction d'un chauffeur 3C il a droit à la prime pour intempéries (par heure)		
Port de masque (par heure)		1,6400
Prime nucléaire (par heure)		0,8630
Travail en équipes successives et alternatives (pas pour les catégories 8)		0,8865
Chef d'équipe		10%
Brigadiers		5%
Heures supplémentaires au-delà de 37h/semaine		50%
Prime de permanence		
	Jour férié, pont ou jour de repos en semaine	29,1455
	Pour un weekend	58,2765
Indemnité déplacement d'un chantier à un autre		
	Par km	0,0900
	avec un minimum de	1,80
Indemnité de logement (par jour)		15,9000
Indemnité de nourriture (par jour)		29,5255
Indemnité vêtement de travail (catégorie 1A Nettoyage habituel)		
	Entretien (par semaine)	1,9980
	Maximum par mois	7,99
Repas après 10 heures de travail		14,1205
Indemnité RGPT		1,63
Indemnité RGPT travailleurs cat. 8 jusqu'à 8 C pour les jours de déplacement de moins de 10 km		0,8
Prime de départ interventions d'urgence (cat. 1C)		18,9620
Primes pour les ouvriers de nettoyage industriel (catégories 8)		
	Prime de permanence: Jour férié, pont ou jour de repos en semaine	29,1455
	Prime de permanence: Pour un weekend	58,2765
	Prime de démarrage	29,1455
	Port de masque (par jour)	14,3265
	Prime d'inertie (par jour)	14,3265
Indemnité mobilité (€/km)		0,0658
Indemnité mobilité chauffeur (€/km)		0,1316
Utilisation propre voiture (à la demande de l'employeur - sans possibilité de transport public - taux de l'état) (€/km)		0,3707
Indemnité vélo (€/km)		0,24
Indemnité journalière pour missions de service (cat.8)		
	à partir de 76 km	15,35
	à partir de 26 à 75 km	11,58
	de 10 à 25 km	4,44
Primes et indemnités pour les ouvriers d'incinérateurs (catégorie 9)		voir cct d'entreprise